

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2488

2 novembre 2007

SOMMAIRE

Advance Company S.à r.l.	119387	Knauf Center Pommerlach S.A.	119386
Advance Company S.à r.l.	119386	KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l. ...	119385
Advance Company S.à r.l.	119385	Lexfin S.A.	119384
Akir Finances	119409	LGIG HKW GP S.à r.l.	119396
Aqualan S.A.	119389	Longroad International S.à r.l.	119388
Ares S.à r.l.	119424	LPK Invest S.A.	119382
Berrak Holding S.A.	119379	Lunda S.A.	119387
Brun Holding S.A.	119380	Luxembourg Marine Services S.A.	119384
B.U.G. Investment und Beteiligung Hold- ing S.A.	119383	Marcell Equity S.C.A.	119398
Burbank Holdings S.A.	119392	Mastelle S.à r.l.	119412
CEVP P&I S.à r.l.	119378	MH Germany Property XIV S.à r.l.	119381
Coparfin	119380	MH Germany Property XVIII S.à r.l. ...	119382
Depalom S.A.	119415	Naarden International S.A.	119390
Dr. Koch Investment und Beteiligung Holding SA	119383	Office de Gérance Fluvio-Maritime S.A.	119381
Edi7	119409	OLLON Internationale Ltd S.A.	119391
Edimag S.A.	119379	Orifarm S.A.	119382
EURICO - European Investments Compa- ny S.A.	119388	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	119418
EURICO - European Investments Compa- ny S.A.	119389	Piana Investments S.A.	119386
Eurokrono S.A.	119392	Relise Investments S.A.	119390
Euro RD Pharma	119380	Revilux S.A.	119379
Express Leroy Transports S.A.	119393	San Nicola S.A.	119423
Express Leroy Transports S.A.	119378	Siderlux S.A.	119390
FIH S.A.	119392	Singleton	119424
Financière Eternit S.A.	119396	Société de Gestion Immobilière S.A. ...	119378
Garivet S.à r.l.	119390	Société Holding Handaros S.A.	119391
G.P.F. S.A.	119382	Solferino S.A.	119392
GPT Europe Finance S.A.	119381	Somel S.A.	119384
Green Bear S.A.	119393	Staples Luxco S.à r.l.	119391
House Lux S.à r.l.	119388	Surinvest S.A.	119385
J.Wagner-Schaffner & Cie	119383	Trois I, Investissements Industriels Inter- nationaux S.A.	119389
Katingo International S.A.	119391	Young Energy Prize S.A.	119401
		Zweiter International S.A.	119387

CEVP P&I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 388.050,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.210.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

CEVP P&I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118559/5480/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09047. - Reçu 76 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007118556/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00759. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Express Leroy Transports S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.958.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mars 2007

Après autorisation préalable des actionnaires le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Renouvellement mandat de l'administrateur délégué

Le Conseil d'Administration renouvelle à l'unanimité le mandat de l'Administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Administrateur délégué:

Monsieur Patrice Francois, demeurant à L-5230 Sandweiler, 6, rue de Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour ELT SA

FIDUCIAIRE FORIG SC / FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2007118711/4906/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Revilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 25.549.

—
Constituée suivant acte reçu par M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 134 du 14 mai 1987. Statuts modifiés en dernier lieu en date du 11 décembre 2000 suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 650 du 18 août 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société REVILUX S.A. tenue en date du 10 mai 2007 au siège social que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, l'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer, en remplacement, Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt.

Monsieur Lionel Capiiaux terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118716/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 102.290.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 juin 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Esch Eric, demeurant 38, rue de Biard à F-54890 Bayonville, en qualité de président du conseil d'administration pour une durée correspondant à celle restante pour son mandat d'administrateur. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007.

EDIPRINT SARL / E. Esch / S. Lapsien

S. Lapsien / - / -

Référence de publication: 2007118713/597/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Berrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.656.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour BERRAK HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119153/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01341. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Coparfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.480.

Par décision du Conseil d'Administration du 20 juin 2007, M. Jean Noël Lequeue, Chemin du Bois des Paresseux 30, B-6700 Arlon a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. François Steil, Président, démissionnaire. M. Jean Noël Lequeue a été nommé aussi Président du Conseil d'Administration. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée 2008.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour: COPARFIN

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007118736/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Brun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.014.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour BRUN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119151/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01347. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Euro RD Pharma, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 65.164.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 10 septembre 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

EURO RD PHARMA

Signature

Référence de publication: 2007119047/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Office de Gérance Fluvio-Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 68.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 23 août 2007

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1^{er} juillet 2007, en sa qualité d'administrateur;
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Linda van Petegem demeurant professionnellement à 33 Van Aerdtsstraat, B-2060 Antwerpen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
OFFICE DE GERANCE FLUVIO-MARITIME S.A.
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007118718/1066/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.308.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118740/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

GPT Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 117.100.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007118949/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

MH Germany Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.291.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118744/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04929. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Orifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.645.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118621/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00920. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

LPK Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 85.737.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour LPK INVEST S.A.,

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007118554/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00764. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

G.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 113, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.654.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Référence de publication: 2007118656/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02039. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dr. Koch Investment und Beteiligung Holding SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 48.540.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 31 juillet 2007

Lors de la réunion du Conseil d'Administration et d'après l'autorisation préalable de l'Assemblée des Actionnaires, la résolution suivante a été prise:

Nomination de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

1) Gerd Dieter Bauer, demeurant au 11, rue Bertololy, F-67510 Lembach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait

FIDUCIAIRE FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2007118708/4906/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03608. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J.Wagner-Schaffner & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 92.945.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

FIDUCIAIRE PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007118677/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01630. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

B.U.G. Investment und Beteiligung Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 48.638.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration du 25 juillet 2007

Lors de la réunion du Conseil d'Administration et d'après l'autorisation préalable de l'Assemblée des Actionnaires, la résolution suivante a été prise:

Nomination de l'administrateur délégué, pour une durée de 6 ans:

1) Gerd Dieter Bauer, demeurant au 11, rue Bertololy, F-67510 Lembach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait

FIDUCIAIRE FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2007118709/4906/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03605. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

EXTRAIT

Lors de la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire du 27 août 2007

L'assemblée a décidé de nommer, à compter de ce jour, 27 août 2007, pour une durée de deux ans expirant après l'Assemblée Générale Annuelle de la société à tenir en 2009, en qualité d'administrateur délégué, Monsieur Philippe Janssens, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle pour tous actes de gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L.M.S. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007118721/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Lexfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.497.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

LEXFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118668/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10219. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Somel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.345.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 17 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Ferdinando Cavalli, né le 26 juin 1963 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et président;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Luca Checchinato.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118726/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Surinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 89.461.

—
Constitué suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n ° 1681 du 23 novembre 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 avril 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur et nommé président du conseil d'administration en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona.

Monsieur Lionel Capioux terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour la société SURINVEST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007118715/687/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Advance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 92.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007118653/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01182. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.240,00.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 62.083.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 18 juin 2007

Monsieur Nicholas Matveieff, «Chartered Accountant», résidant à The Old Vicarage, Clunbury, Craven Arms, Shropshire, SY7 0HG, Grande-Bretagne, a été nommé comme nouveau gérant à compter du 30 septembre 2003 de la société, en remplacement de Monsieur Uwe Balshüsemann démissionnaire en date du 30 septembre 2003.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118703/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Piana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.351.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 août 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Alberto Piana, industriel, demeurant à Biella (Italie), président;
Michèle Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Andrea Castaldo, employé privé, demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Claude Défendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007118722/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Knauf Center Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 98.486.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KNAUF CENTER POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118660/231/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00002. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Advance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 92.978.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007118652/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01195. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Advance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007118651/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01189. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 19 septembre 2007 à 9.00 heures au siège social**Résolutions*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco Lagona de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU) en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007118727/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2007, les démissions des Administrateurs M. Pier Francesco Munari, M. Filippo Fagnani et M. Oscar Rovelli ont été acceptées et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de rassemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour LUNDA S.A

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L.Heck

Référence de publication: 2007118738/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

House Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 960.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.191.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 7 août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007118962/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Longroad International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.940.

—
EXTRAIT

En date du 20 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007118965/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

EURICO - European Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.025.

—
Constituée par-devant M^e Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 26 novembre 1992, acte publié au Mémorial C n^o 62 du 9 février 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1623 du 12 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURICO-EUROPEAN INVESTMENTS COMPANY S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119365/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01080. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

EURICO - European Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.025.

Constituée par-devant M^e Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 26 novembre 1992, acte publié au Mémorial C n^o 62 du 9 février 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1623 du 12 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURICO-EUROPEAN INVESTMENTS COMPANY S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007119366/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01084. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Aqualan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.398.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 18 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Augusto Mazzoli né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (BA) en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Marco Gostoli.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007118712/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.051.

Le bilan rectificatif (ancien dépôt le 27 août 2007 sous le numéro L070114034.04) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118672/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10182. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Garivet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.018.

—
EXTRAIT

En date du 30 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.
- Miss Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007118739/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Relise Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Naarden International S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 30.425.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007, les mandats des Administrateurs MM. Luis Montuenga Aguayo, Président, Casimiro Molins Ribot, et José Maria Montuenga Badia ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013. M. Luis Montuenga Aguayo a été confirmé dans sa fonction de Président.

Le mandat du Commissaire aux comptes, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour: RELISE INVESTMENTS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2007118734/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Siderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 24.989.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118659/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00024. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070135870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Staples Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 89.442.

Les comptes annuels au 28 janvier 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120102/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02936. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

OLLON Internationale Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 19.211.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120103/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02794. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Société Holding Handaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.379.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120125/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02272. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Katingo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 19.007.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007120104/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02799. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Solferino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 70.989.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120137/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06242. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 111.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007120098/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01700. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Eurokrono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 33.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007120099/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01698. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 10.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007119987/206/13.

(070113903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Express Leroy Transports S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 86.958.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de M. Talzac Patrick comme administrateur à partir du 15 décembre 2006 et décide de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement jusqu'à l'AGO du 2011:

Monsieur Alves Teixeira Patrick administrateur de sociétés né à Mout-Saint-Martin (France) le 3 août 1973, demeurant à Messaney, 71 rue de l'Institut, France.

Renouvellement mandat du Commissaire et des administrateurs

L'assemblée générale renouvelle à l'unanimité le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Conseil d'administration:

Monsieur Patrice Francois, demeurant à L-5230 Sandweiler, 6, rue de Luxembourg;

Madame Christiane Boquel, demeurant à B-6760 Bleid, 1, rue de Virion, Belgique;

Monsieur Patrick Alves Teixeira, demeurant à B- 6780 Messancy, 71, rue de l'Institut, France,

Commissaire aux comptes:

Société F.OR.I.G. S.C., FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour ELT SA

FIDUCIAIRE FORIG SC/ FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2007118710/4906/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

—
L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

agissant en tant que mandataire de la société anonyme GREEN BEAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 114 689 ayant son siège social à Capellen,

en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 août 2007, dont une copie du procès-verbal restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société GREEN BEAR S.A. fut constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de GREEN HOUSING S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1100 du 23 mai 2006.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

Ladite société GREEN BEAR S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de l'intégralité du capital social de sept millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cents (7.254.500,-) euros, représenté par soixante-douze mille cinq cent quarante-cinq (72.545) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 5, des statuts décide que le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions (50.000.000,-) d'euros par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros, alors que l'article 5, alinéa 6 stipule que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une fois ou en tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans jusqu'au 14 mai 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

III.

En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitées prises en date du 21 août 2007, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par différents souscripteurs de seize mille quatre cent quatre-vingt-onze (16.491) actions de la société d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces pour leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de treize millions huit cent deux mille neuf cent soixante-sept (13.802.967,-) euros.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des bulletins de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant total de quinze millions quatre cent cinquante-deux mille soixante-sept (15.452.067,-) euros est désormais à la libre disposition de la société.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions neuf cent trois mille six cents (8.903.600,-) euros représenté par quatre-vingt-neuf mille trente-six (89.036) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais la version française fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

English translation of the preceding text:

In the year two thousand seven, on the third of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Olivier Lansac, private employee, with professional address in L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as attorney of the company GREEN BEAR S.A. R.C.S. Luxembourg B Number 114 689, having its registered office in Capellen,

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on August 21, 2007, a copy of the minutes of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The Company GREEN BEAR S.A. was incorporated under in the form of a «société à responsabilité limitée» and under the name of GREEN HOUSING S. à r.l. pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated February 16, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1100 of May 23, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated August 21, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

The Company GREEN BEAR S.A. has presently a fully subscribed and paid-in capital of seven million two hundred fifty-four thousand five hundred (7,254,500.-) euros divided into seventy-two thousand five hundred and forty-five (72,545) shares of a par value of one hundred (100.-) euros each, all of which have been fully paid up in cash.

Article 5, paragraph five of the Articles of Incorporation sets that the corporate may be increased from its present amount to fifty million (50,000,000.-) euros by the creation and issue of new shares with a par value shares of one hundred (100.-) euros, whereas Article 5, paragraph 6 states that:

«The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to delete or limit the preferential subscription right of the shareholders concerning the issue of new shares within the authorized capital;

- to determine the place and the date of the issue or the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years until May 14, 2012 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

III.

Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of August 21, 2007, the Directors have obtained and accepted the subscription by different subscribers to sixteen thousand four hundred and ninety-one (16,491) shares of a par value of one hundred (100.-) euros each

These new shares have been fully paid up in cash for their par value, together with a share premium of thirteen million eight hundred two thousand nine hundred and sixty-seven (13,802,967.-) euros.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of fifteen million four hundred fifty-two thousand sixty-seven (15,452,067.-) euros is forthwith at the free disposal of the company.

IV.

As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at eight million nine hundred three thousand six hundred (8,903,600.-) euros represented by ninety-eight thousand thirty-six (89,036) shares with a par value of one hundred (100.-) euros each.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with us the notary, the present original deed.

Signé: O. Lansac, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007. LAC/2007/26132. — Reçu 154.520,67 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119204/5770/131.

(070137014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Financière Eternit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 32.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119202/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07693. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LGIG HKW GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.968.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company or société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 118.529,

here represented by Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 5 September 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LGIG HKW GP, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 120.968, incorporated by a deed of the undersigned notary on 16 October 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2297 of 8 December 2006. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on July 31, 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-nine thousand eight hundred euro (EUR 89,800.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and two thousand three hundred euro (EUR 102,300.-) through the issue of three thousand five hundred and ninety-two (3.592) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l. against the Company for a total amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

The total contribution of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) will be allocated as follows: (i) eighty-nine thousand eight hundred euro (EUR 89,800.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at one hundred and two thousand three hundred euro (EUR 102,300.-) represented by four thousand ninety-two (4,092) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.529, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée LGIG HKW GP, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.968, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 16 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2297 du 8 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2007, non encore publié.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (EUR 89.800,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent deux mille trois cents euros (EUR 102.300,-) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze (3.592) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l. contre la Société pour un montant total de cent mille euros (100.000,- EUR).

L'apport de cent mille euros (EUR 100.000,-) sera alloué comme suit: quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (EUR 89.800,-) au capital social et dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cent deux mille trois cents euros (EUR 102.300,-) représentée par quatre mille quatre-vingt-douze (4.092) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10895. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119258/239/96.

(070136730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Marcell Equity S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.636.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of August.
Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MARCELL EQUITY S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 121.636, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André Schwachtgen, on 21 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 December under number 2381, lastly amended pursuant to a deed of notary Maître André Schwachtgen on 18 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 March 2007 under number 387 (the «Company»),

The meeting is opened at 11 a.m. with Mr Carsten Opitz, in the chair, who appoints as secretary Ms Anne-Catherine Guiot, and Ms Verena Zimmermann, as scrutineer, all residing professionally in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. - That all the shareholders, or their representatives, declare having had due notice of the meeting and knowledge of its agenda, so that they waive any objection to having been convened at shorter notice than provided in the Company's Articles of Association;

II. - That the appearing parties hold together one million three hundred and ten thousand pound sterling (GBP 1,333,000.00), representing one hundred percent (100 %) of the share capital of the Company;

III. - That the present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda; and

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.) Creation of an authorized share capital
- 2.) Amendment of Article 7 of the Company's Articles of Association.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create an authorized share capital of one Million pound sterling (GBP 1,000,000.00) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.00) each and to grant the manager the authorisation to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit, whereas the existing shareholders shall be granted pro rata a preferential right to subscribe to the shares issued for the period of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation.

Second resolution

Article 7 of the Company's Articles of Association shall now read as follows:

« **Art. 7. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of one million, three hundred and thirty-three thousand pounds sterling (GBP 1,333,000.00) represented by fully paid up Shares, consisting of:

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A1 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A1 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A2 Ordinary Shares with a nominal value-of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A2 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A3 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A3 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A4 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (£1.00) each (the «Class A4 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A5 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A5 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A6 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A6 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A7 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A7 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A8 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A8 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A9 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A9 Ordinary Shares»);

Ninety-three thousand, three hundred (93,300) Class A10 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class A10 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B1 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B1 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B2 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B2 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B3 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B3 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B4 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B4 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B5 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B5 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B6 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B6 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B7 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B7 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B8 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B8 Ordinary Shares»);

Forty thousand (40,000) Class B9 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B9 Ordinary Shares»); and

Forty thousand (40,000) Class B10 Ordinary Shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each (the «Class B10 Ordinary Shares»).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own Shares.

The authorised capital is fixed at one million pound sterling (GBP 1,000,000.00) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.00) per share. During the period of five (5) years, from the date of the publication of the authorisation granted to the manager to issue such shares, the manager be and is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit, whereas the existing shareholders shall be granted pro rata a preferential right to subscribe to the shares issued for the period of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation.»

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the persons appearing, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant le soussigné M^e Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de MARCELL EQUITY S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 121.636, constituée conformément à un acte dressé par notaire Maître André Schwachtgen, résidant à Luxembourg, le 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations le 21 décembre 2006 sous le numéro 2381, modifiée pour la dernière fois conformément à un acte dressé par notaire Maître André Schwachtgen, résidant à Luxembourg, le 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations le 16 mars 2007 sous le numéro 387, (la «Société»).

Les pouvoirs, après avoir été signés «ne varietur» par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, demeureront joints au présent acte afin d'être enregistrés avec celui-ci.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. Carsten Opitz, résidant à Luxembourg, lequel nomme secrétaire Mme Anne-Catherine Guiot et Mme Verena Zimmermann, comme scrutateur, tous résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. - L'ensemble des Actionnaires, ou leurs représentants, déclarent avoir été dûment informés de l'assemblée et en connaître l'ordre du jour, de sorte qu'ils renoncent à faire opposition au fait d'avoir été convoqués dans les délais plus courts que ceux visés aux Statuts de la Société;

II. - Les parties qui comparaissent détiennent ensemble un million trois cent mille trente-trois mille livres sterling (GBP 1.333.000,00), représentant 100 % du capital social de la Société.

III. - La présente assemblée est donc régulièrement constituée et est autorisée à délibérer sur les questions à l'ordre du jour; et

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.) Création d'un capital autorisé

2.) Modification de l'Article 7 des Statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de créer un capital autorisé fixé à un million de livres sterling (GBP 1.000.000,00) constitué de un million (1.000.000) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) et d'autoriser le gérant à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des actions, aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent convenables, néanmoins un droit préférentiel à souscrire les parts sociales émises pro rata sera réservé aux actionnaires actuels.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité de donner suite à la reformulation de l'article 7 des Statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

La Société dispose d'un capital souscrit d'un million trois cent trente-trois mille livres sterling (GBP 1.333.000,00) constitué de parts sociales intégralement payées composées de:

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A1 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A1»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A2 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A2»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A3 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A3»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A4 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A4»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A5 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A5»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A6 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A6»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A7 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A7»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A8 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A8»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A9 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A9»);

Quatre-vingt-treize mille trois cent (93.300) Actions ordinaires de Catégorie A10 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions ordinaires de Catégorie A10»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B1 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B1»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B2 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B2»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B3 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B3»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B4 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B4»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B5 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B5»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B6 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B6»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B7 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B7»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B8 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B8»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B9 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B9»);

Quarante mille (40.000) Actions Ordinaires de Catégorie B10 d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie B10»).

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution adoptée lors d'une assemblée des Actionnaires selon les dispositions requises pour modifier les présents Statuts. La Société pourra, dans la mesure des dispositions autorisées par la loi et en vertu de celles-ci, rembourser ces propres Actions.

Le capital autorisé est fixé à un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-) constitué d'un million (1.000.000) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00). Pendant une durée de cinq (5) ans, à compter de la date de publication de l'autorisation accordée au gérant d'émettre ces actions, le gérant pourra être autorisé et est autorisé par le présent document à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des actions, aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent convenables néanmoins un droit préférentiel à souscrire les parts sociales émises pro rata sera réservé aux actionnaires actuels.».

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, énonce par les présentes que sur demande des personnes susmentionnées, le présent acte est rédigé en anglais auquel est joint une traduction en français; sur demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en en-tête du présent document.

Le document a été lu par les personnes susmentionnées, ces personnes ayant signé de concert avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Opitz, A.-C. Guiot, V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, LAC/2007/23415. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119207/5770/197.

(070137071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of YOUNG ENERGY PRIZE S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.776 incorporated pursuant to a deed of notary Léon Thomas known as Tom Metzler on November 11th, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 337 of 15 February 2006.

The Meeting is chaired by Mr Arne Bolch, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Patrick Goebel, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Carole Combe, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. To add at the end of article 1 «(the Company)» and to replace in articles 2 to 22 «company» by «Company» as well as to add at the end of the second line of article 2 «(the Board)» and to replace in articles 2 to 22 «board» and «board of directors» and «Board of Directors» by «Board».

3. To replace in articles 7, 9, 10 and 18 «ail» by «all».

4. To replace the article 4 (company's purpose clause) as follows:

«The Company may proceed to the exploration and the exploitation of oil products and gas, as well as to the trading of these products.

The Company may invest, directly or indirectly, manage, and dispose of oil exploration and production projects located throughout the world and provide financial, legal and geological support for such projects. The Company may also attract any form of financing for such projects and provide its assets as guarantee for any such financing or acquisitions.

The Company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the Companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Moreover the Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.»;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,000,000.- so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 8,031,000.- by way of the issuance of an aggregate number of 8,000,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- each; and to pay up 25% of the increased share capital by contribution in cash;

6. To replace the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation as follows:

«The subscribed share capital is set at EUR 8,031,000.- (eight million thirty-one thousand euros), represented by 8,031,000 (eight million thirty-one thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) per share.»

To add after the second paragraph the following sentence:

«They shall be in registered form until they are fully paid-up.»

To add after the third paragraph the following sentence:

«The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting in the manner required for amendment of the articles of incorporation.»

7. To add after the fifth paragraph of article 7 the following paragraph:

«Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

8. To replace the article 11 as follows:

«The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint one or more person(s), either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.»

9. To add after the first paragraph of article 12 the following paragraph:

«Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the sole signature of the person appointed by the Board for the daily management pursuant to article 11 and/or as a permanent representative pursuant to article 11.»

10. To add after article 13 the following article:

«The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.»

11. Miscellaneous.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second and third resolutions

To add at the end of article 1 «(the Company)» and to replace in articles 2 to 22 «company» by «Company» as well as to add at the end of the second line of article 2 «(the Board)» and to replace in articles 2 to 22 «board» and «board of directors» and «Board of Directors» by «Board».

To replace in articles 7, 9, 10 and 18 «ail» by «all».

Forth resolution

The Meeting resolves to modify the object of the Company and to replace the article 4 as follows:

«The Company may proceed to the exploration and the exploitation of oil products and gas, as well as to the trading of these products.

The Company may invest, directly or indirectly, manage, and dispose of oil exploration and production projects located throughout the world and provide financial, legal and geological support for such projects. The Company may also attract any form of financing for such projects and provide its assets as guarantee for any such financing or acquisitions.

The Company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the Companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Moreover the Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.»;

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 8,000,000.- (eight million euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to an amount of EUR 8,031,000.- (eight million thirty-one thousand euro) by way of the issuance of an aggregate number of 8,000,000 (eight million) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Six resolution

The Meeting resolves to accept the subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the fifth resolution above and the payment of 25% of the subscription as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The shareholder listed in the table below hereby declares to subscribe to such number of shares and to pay up 25% of such shares by way of a contribution in cash as indicated against its name:

Name of the Subscriber	Number of new shares subscribed	Payment EUR
YAMALCO INVESTMENTS LIMITED, Agiou Nicolaou, 41-49, Nemeli Court, Block 3rd floor, Egkomi, P.C. 2408, Nicosia, Cyprus	8,000,000	2,000,000.-
Total:	8,000,000	2,000,000.-

The amount of 25% of the share capital increase EUR 2,000,000.- (two million euro), which is to be allocated to the share capital account of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate, and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Seven resolution

The Meeting resolves to replace the article 5 to reflect the increase of the share capital of the Company resolved upon in the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

«The subscribed share capital is set at EUR 8,031,000.- (eight million thirty-one thousand euros), represented by 8,031,000 shares having a par value of EUR 1.- (one euro) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law. They shall be in registered form until they are fully paid-up.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Eight resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Ninth resolution

To add after the fifth paragraph of article 7 the following paragraph:

«Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

Tenth resolution

To replace article 11 as follows:

«The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint one or more person(s), either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.»

Eleventh resolution

To add after the first paragraph of article 12 the following paragraph:

«Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the sole signature of the person appointed by the Board for the daily management pursuant to article 11 and/or as a permanent representative pursuant to article 11.»

Twelfth resolution

To add after article 13 the following article:

«The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to

matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.»

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 83,000.- (eighty-three thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société YOUNG ENERGY PRICE S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.776, constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 11 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 337 en date du 15 février 2007.

L'Assemblée est présidée par Mr Arne Bolch, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Mr Patrick Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Mme Carole Combe, juriste, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Ajouter à la fin de l'article 1^{er} «(la Société)» et remplacer dans les articles 2 à 22 «société» par «Société» ainsi que ajouter à la fin du premier alinéa de l'article 2 «(le Conseil)» et remplacer dans les articles 2 à 22 «conseil» et «Conseil d'Administration» et «conseil d'administration» par «Conseil».

3. Remplacer dans les articles 7, 9, 10 et 19 [de la version anglaise uniquement] «ail» par «all».

4. Remplacer l'article 4 (la clause de l'objet social) comme suit:

«La Société peut procéder à l'exploration et à l'exploitation de produits pétroliers et de gaz, ainsi qu'au négoce de ces produits.

La Société peut investir, directement ou indirectement, gérer et disposer d'explorations pétrolières et de projets de production situés au niveau mondial et fournir une assistance financière, juridique et géologique pour de tels projets. La Société peut aussi attirer toute forme de financement de tels projets et mettre ses avoirs à disposition pour garantir de tels financements ou acquisitions.

La Société peut procéder à toute transaction se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise quelle qu'en soit la forme, ainsi qu'à l'administration la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut en particulier utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille constitué de tout titre ou brevet de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par contribution, souscription, émission ou par option d'achat et tout autre

moyen, tout type de titres et brevets, réaliser ceux-ci par vente, transfert, échange ou autre moyen, développer ces titres et brevets, céder au Sociétés dans lesquelles elle a des participation tout soutient, financement, avance ou garantie.

La Société est autorisée à prendre toute mesure pour protéger ses droits et peut procéder à toute transaction que ce soit directement ou indirectement liée à ses objets ou susceptible de promouvoir leur développement et extension.

De plus, la Société peut acquérir directement ou indirectement, gérer, accroître, louer et disposer de biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.»

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 8.000.000,- de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- à un montant de EUR 8.031.000,-, par voie d'émission de 8.000.000 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune; de libérer 25% du capital des nouvelles actions par un versement en liquide;

6. Remplacement de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social souscrit est de EUR 8.031.000,- (huit million trente et un mille euros), représentés par 8.031.000 parts d'une valeur de EUR 1,- (un euro) la part.»

Ajouter à la suite du second paragraphe la phrase suivante:

«Elles seront nominatives aussi longtemps qu'elle ne seront pas entièrement libérées.»

Ajouter à la suite du troisième paragraphe la phrase suivante:

«Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution adoptée lors de l'assemblée générale selon les dispositions exigées à la modification des statuts.»

7. Ajouter à la suite du cinquième paragraphe de l'article 7 le paragraphe suivant:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par des moyens de communications semblables avec lesquels (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne prenant part à la réunion peut être entendue et peut parler à tout le monde, (iii) la transmission de la réunion est faite de manière continue et (iv) les administrateurs peuvent délibérer correctement. La participation à une telle réunion sera réputée être faite en personne.»

8. Remplacer l'article 11 comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner une ou plusieurs personnes, actionnaire ou non, administrateur ou non comme représentant permanent dans une entité dans laquelle la Société est désignée comme membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom de la Société et peut engager la Société dans sa capacité de membre du Conseil de cette entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à désigner une personne, administrateur ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.»

9. Ajouter à la suite du premier paragraphe de l'article 12 le paragraphe suivant:

«Envers des tiers, la Société est en toute circonstance engagée par l'unique signature de la personne désignée par le Conseil pour la gestion quotidienne selon l'article 11 et/ou comme représentant permanent selon l'article 11.»

10. Ajouter à la suite de l'article 13 l'article suivant:

«La Société peut dédommager un administrateur, agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs des dépenses raisonnablement encourues dans le cadre d'actions, poursuites ou procédures pour lesquels il peut être tiré à parti par le fait de son activité présente ou passée de administrateur ou agent de la Société et, à sa demande, de toute autre corporation dont la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas habilité à être dédommagés, excepté en relation avec des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé responsable au cours d'une telle action, poursuite ou procédure d'être responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

Dans le cas d'un arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il peut bénéficier.»

11. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième et troisième résolution

Ajouter à la fin de l'article 1^{er} «(la Société)» et remplacer dans les articles 2 à 22 «société» par «Société» ainsi que ajouter à la fin du premier alinéa de l'article 2 «(le Conseil)» et remplacer dans les articles 2 à 22 «conseil» et «Conseil d'Administration» et le «conseil d'administration» par «Conseil».

Remplacer dans les articles 7, 9, 10 et 19 dans la version anglaise uniquement «ail» par «all».

Quatrième résolution

La Société décide de modifier l'objet de la Société et de remplacer l'article 4 comme suit:

«Remplacer l'article 4 comme suit:

«La Société peut procéder à l'exploration et à l'exploitation de produits pétroliers et de gaz, ainsi qu'au négoce de ces produits.

La Société peut investir, directement ou indirectement, gérer et disposer d'explorations pétrolières et de projets de production situés au niveau mondial et fournir une assistance financière, juridique et géologique pour de tels projets. La Société peut aussi attirer toute forme de financement de tels projets et mettre ses avoirs à disposition pour garantir de tels financements ou acquisitions.

La Société peut procéder à toute transaction se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise quelle qu'en soit la forme, ainsi qu'à l'administration la gestion, le contrôle et le développement de tels participations.

La Société peut en particulier utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille constitué de tout titre ou brevet de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par contribution, souscription, émission ou par option d'achat et tout autre moyen, tout type de titres et brevets, réaliser ceux-ci par vente, transfert, échange ou autre moyen, développer ces titres et brevets, céder au Sociétés dans lesquelles elle a des participation tout soutien, financement, avance ou garantie.

La Société est autorisée à prendre toute mesure pour protéger ses droits et peut procéder à toute transaction que ce soit directement ou indirectement liée à ses fins ou susceptible de promouvoir leur développement et extension.

De plus, la Société peut acquérir directement ou indirectement, gérer, accroître, louer et disposer de biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et par la même augmente le capital social de la Société d'un montant de EUR 8.000.000,- (huit millions euro) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- à un montant de EUR 8.031.000,-, par voie d'émission de 8.000.000 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions à l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus et sa libération de 25% comme suit:

Intervention- Souscription - Libération

Chacune des personnes listées dans le tableau ci-dessous déclare souscrire le nombre d'actions et de libérer ces actions à 25% par un apport en numéraire tel qu'indiqué à coté de leur nom:

Nom du souscripteur	Nombre de nouvelles actions souscrites	Libération EUR
YAMALCO INVESTMENTS LIMITED, Agiou Nicolaou, 41-49, Nemeli Court, Block 3rd floor, Egkomi, P.C. 2408, Nicosia, Cyprus	8.000.000	2.000.000,-
Total:	8.000.000	2.000.000,-

Le montant de 25% de l'augmentation de capital de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), qui est à affecter au compte capital social de la Société, est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage, et le notaire instrumentant a expressément reconnu la disponibilité des fonds ainsi versés.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 du statut afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est de EUR 8.031.000,- (huit millions trente et un mille euros), représentés par 8.031.000 parts d'une valeur de EUR 1,- (un euro) la part.

Les parts sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, soumises aux limitations prévues par la loi. Elles seront nominatives aussi longtemps qu'elles ne seront pas entièrement libérées.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution adoptée lors de l'assemblée générale selon les dispositions exigées à la modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions permises par la loi, racheter ses propres parts.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Neuvième résolution

D'ajouter à la suite du cinquième paragraphe de l'article 7 le paragraphe suivant:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par des moyens de communications semblables avec lesquels (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne prenant part à la réunion peut être entendue et peut parler à tout le monde, (iii) la transmission de la réunion est faite de manière continue et (iv) les administrateurs peuvent délibérer correctement. La participation à une telle réunion sera réputée être faite en personne.»

Dixième résolution

De remplacer l'article 11 comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gestion et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner une ou plusieurs personnes, actionnaire ou non, administrateur ou non comme représentant permanent dans une entité dans laquelle la Société est désignée comme membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom de la Société et peut engager la Société dans sa capacité de membre du Conseil de cette entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à désigner une personne, administrateur ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.»

Onzième résolution

D'ajouter à la suite du premier paragraphe de l'article 12 le paragraphe suivant:

«Envers des tiers, la Société est en toute circonstance engagée par l'unique signature de la personne désignée par le Conseil d'Administration pour la gestion quotidienne selon l'article 11 et/ou comme représentant permanent selon l'article 11.»

Douzième résolution

D'ajouter à la suite de l'article 13 l'article suivant:

«La Société peut dédommager un administrateur, agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs des dépenses raisonnablement encourues dans le cadre d'actions, poursuites ou procédures pour lesquels il peut être tiré à parti par le fait de son activité présente ou passée de administrateur ou agent de la Société et, à sa demande, de toute autre corporation dont la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas habilité à être dédommagés, excepté en relation avec des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé responsable au cours d'une telle action, poursuite ou procédure d'être responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

Dans le cas d'un arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il peut bénéficier.»

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 83.000,- (quatre-vingt-trois mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Bolch, P. Goebel, C. Combe, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007. LAC/2007/25533. — Reçu 80.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119211/5770/415.

(070136698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Akir Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.616.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2007 a accepté la démission présentée par Monsieur Antoine Frey de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Pierre Cedelle, Directeur Général de société, né le 25 juillet 1953 à Soissons (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

AKIR FINANCES

Signature

Référence de publication: 2007119048/546/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Edi7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.197.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe Noël, rédacteur en chef, né le 11 octobre 1977 à Marseille (F), demeurant à F-57000 Metz, 55, rue Serpenoise,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Régis Régrénil, directeur commercial, né le 23 juin 1970 à Paris (F), demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 164, rue de Belvaux,

agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur David Feugey, gérant de société, né le 21 janvier 1973 à Troyes (F), demeurant à F-10800 Saint-Julien-les-Villas, 10, Villa Mon Logis,

agissant en son nom personnel.

4.- Monsieur Cyril Bernardi, gérant de société, né le 5 février 1973 à Troyes (F), demeurant à F-10800 Les Bordes Aumont, 7, rue des Puits Romains,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: Edi7.

Art. 3. Le siège social est établi à Roeser.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la création et l'édition de sites Internet et de magazines papier, et en développement de produits associés en incluant toutes prestations de service s'y rattachant de près ou de loin, pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer toute autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Par Monsieur Christophe Noël, le comparant sub 1)	40
2.- Par Monsieur Régis Régrénil, le comparant sub 2)	40
3.- Par Monsieur David Feugey, le comparant sub 3)	10
4.- Par Monsieur Cyril Bernardi, le comparant sub 4)	10
Total: cent parts sociales.	<u>100</u>

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille sept.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3394 Roeser, 59, Grande-rue.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Feugey, gérant de société, né le 21 janvier 1973 à Troyes (F), demeurant à F-10800 Saint-Julien-les-Villas, 10, Villa Mon Logis,

agissant en sa qualité de gérant technique.

- Monsieur Christophe Noël, rédacteur en chef, né le 11 octobre 1977 à Marseille (F), demeurant à F-57000 Metz, 55, rue Serpenoise,

agissant en sa qualité de gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Noël, R. Régrénil, D. Feugey, C. Bernardi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11927. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007119628/272/152.

(070136999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MASTELLE S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 21 May 2007, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations pending, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 128.031, and having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (hereafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is declared opened by Mr Pascal Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Katja Doering, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Audrey Coppede, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred seventy-four thousand four hundred fifty euro (674,450.- EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to an amount of six hundred eighty-six thousand nine hundred fifty euro (686,950.- EUR).

2. To issue twenty-six thousand nine hundred seventy-eight (26,978) new shares so as to raise the present number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR), to twenty-seven thousand four hundred seventy-eight (27,478) shares, each with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription of twenty-two thousand four hundred sixty-two (22,462) new shares by AXA SECONDARY FUND III-1, L.P. limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered offices at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP497 acting through its General Partner, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED, prenamed and four thousand five hundred sixteen (4,516) new shares by AXA SECONDARY FUND III-2 L.P., limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered offices at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP519 acting through its General Partner, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED, prenamed to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the prenamed parties, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the Agenda.

5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies

and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all five hundred (500) ordinary shares and representing the total subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred seventy-four thousand four hundred fifty euro (674,450.- EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to an amount of six hundred eighty-six thousand nine hundred fifty euro (686,950.- EUR).

Second resolution

The Meeting resolved to issue twenty-six thousand nine hundred seventy-eight (26,978) new shares, with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) so as to raise the present number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR), to twenty-seven thousand four hundred seventy-eight (27,478) shares, each with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR), these new issued shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and allotment

There now appeared:

Mr Pascal Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg, in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA SECONDARY FUND III-1, L.P. and AXA SECONDARY FUND III-2, L.P., prenamed, by virtue of a proxy given on June 6th, 2007 and which proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing parties to the newly issued shares of the Company. Said subscribers declared through its duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

Proof of such payment by the aforesaid subscriber to the Company has been given to the undersigned Notary who expressly states this.

Third resolution

The Meeting resolved to accept the subscription of twenty-two thousand four hundred sixty-two (22,462) new shares by AXA SECONDARY FUND III-1 L.P. and the subscription of four thousand five hundred sixteen (4,516) new shares by AXA SECONDARY FUND III-2, L.P. prenamed, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the prenamed parties, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above mentioned capital increase, the Meeting resolved to amend the current article 5. of the Company's Articles of Incorporation in order to give the same the following new wording:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at six hundred eighty-six thousand nine hundred fifty euro (686,950.- EUR) represented by twenty-seven thousand four hundred seventy-eight (27,478) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately eight thousand seven hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MASTELLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 21 mai 2007, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant en cours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 128.031, et ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Pascal Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Katja Doering, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey Coppede, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 674.450,-) afin de le porter de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de six cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 686.950,-).

2.- Émission de vingt-six mille neuf cent soixante-dix-huit (26.978) nouvelles parts sociales de manière à ce que le nombre de parts sociales est porté de son montant actuel de cinq cents (500) à vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (27.478) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3.- Acceptation de la souscription de vingt-deux mille quatre cent soixante-deux (22.462) nouvelles parts sociales par AXA SECONDARY FUND III-1, L.P., un limited partnership régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, inscrite au Registre de Commerce sous le n° LP 497, agissant par son gérant, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED, et la souscription de quatre mille cinq cent seize (4.516) nouvelles parts sociales par AXA SECONDARY FUND III-2, L.P., un limited partnership régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, inscrite au Registre de Commerce sous le n° LP 519, agissant par son gérant, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED, prénommée d'accepter un paiement intégral de chacune de ces parts sociales par apport en numéraire, d'allouer les parts sociales nouvellement émises à l'émetteur en considération d'une telle souscription et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

4.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions à adopter sous les points 1) et 3) de l'ordre du jour.

5.- Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés éventuellement représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que sur cinq cents (500) parts sociales représentant un total de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), toutes les parts sociales représentant l'entièreté du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les associés présents ou représentés, tous les associés de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante euros (674.450,- EUR) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un montant de six cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante euros (686.950,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre vingt-six mille neuf cent soixante-dix-huit (26.978) nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) de manière à ce que le nombre de parts sociales soit porté de son montant actuel de cinq cents (500) à vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (27.478) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ces parts sociales devant avoir les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et attribution

Est intervenu ensuite Monsieur Pascal Leclerc, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de AXA SECONDARY FUND III-1, L.P. et AXA SECONDARY FUND III-2, L.P., prénommée, en vertu d'une procuration, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte des deux sociétés susmentionnées aux parts sociales nouvellement émises par la Société.

Les souscripteurs agissant par le biais de leur mandataire ont déclaré le paiement intégral de toutes les nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

La preuve de paiement par le souscripteur a été rapportée au notaire.

Troisième résolution

Sur ce l'assemblée générale décide d'accepter la souscription de vingt-deux mille quatre cent soixante-deux (22.462) nouvelles parts sociales par AXA SECONDARY FUND III-1 L.P., et la souscription de quatre mille cinq cent seize (4.516) nouvelles parts sociales par AXA SECONDARY FUND III-2, L.P. prénommée et d'accepter le paiement par les souscripteurs et décide d'attribuer les nouvelles actions audits souscripteur comme indiqué ci-avant comme parts sociales entièrement libérées par apport en numéraire et reconnaître l'efficacité de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5. des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante euros (686.950,- EUR), représenté par vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (27.478) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leclerc, K. Doering, A. Coppede, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8329. — Reçu 6.744,50 euros. (six mille sept cent quarante euros cinquante cents)

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119250/239/189.

(070137119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Depalom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 132.178.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme DIGITECH S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2.- Madame Kahrien Lerbs, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu de deux, procurations sous seing privé lui délivrées en date du 18 septembre 2007, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de DEPALOM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme DIGITECH S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I ^{er} , quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Madame Kahrien Lerbs, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I ^{er} , une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Aurélien Wies, employé privé, né à Villerupt, (France), le 27 août 1982, demeurant à F-54190 Villerupt, 40, rue Jules Michelet, (France);

b) Monsieur Eric Fays, employé privé, né à Messancy, (Belgique), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, président du conseil d'administration;

c) Madame Kahrien Lerbs, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007. Relation GRE/2007/4206. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119517/231/145.

(070136586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

In the year two thousand and seven, on the ninth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

3i INFRASTRUCTURE LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 8PX, not yet registered with the Trade and Companies register,

here represented by Mr Louis Mamère, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 July 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated by the undersigned notary on July 24, 2007, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of thirty-nine thousand five hundred (39,500) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares have been subscribed by 3i INFRASTRUCTURE LIMITED, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-), will be entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to create ten (10) classes of shares referred to as the class A shares (the «Class A Shares»), the class B shares (the «Class B Shares»), the class C shares (the «Class C Shares»), the class D shares (the «Class D Shares»), the class E shares (the «Class E Shares»), the class F shares (the «Class F Shares»), the class G shares (the «Class G Shares»), the class H shares (the «Class H Shares»), the class I shares (the «Class I Shares»), and the class J shares (the «Class J Shares») (collectively referred hereinafter as the «Shares»), each such shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

The sole partner decides to transform all the existing shares issued as from the incorporation of the Company and pursuant to the share capital increase as referred under the above first resolution, into four thousand (4,000) Class A Shares, four thousand (4,000) Class B Shares, four thousand (4,000) Class C Shares, four thousand (4,000) Class D Shares, four thousand (4,000) Class E Shares, four thousand (4,000) Class F Shares, four thousand (4,000) Class G Shares, four thousand (4,000) Class H Shares, four thousand (4,000) Class I Shares and four thousand (4,000) Class J Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 4.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by four thousand (4,000) Class A Shares, four thousand (4,000) Class B Shares, four thousand (4,000) Class C Shares, four thousand (4,000) Class D Shares, four thousand (4,000) Class E Shares, four thousand (4,000) Class F Shares, four thousand (4,000) Class G Shares, four thousand (4,000) Class H Shares, four thousand (4,000) Class I Shares and four thousand (4,000) Class J Shares (collectively referred hereinafter as to the «Shares»), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

4.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of incorporation.

4.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

4.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 4.3), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the available amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined below) as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

4.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

4.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the available amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such available amount.

4.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.»

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 17 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 17.

17.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

17.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.1% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class A Shares; then

(ii) an amount equal to 0.15% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class B Shares; then

(iii) an amount equal to 0.20% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class C Shares; then

(iv) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class D Shares; then

(v) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class E Shares; then

(vi) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class F Shares; then

(vii) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class G Shares; then

(viii) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class H Shares; then

(ix) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class I Shares; then

(x) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class J Shares; then

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to fifteen thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

3i INFRASTRUCTURE LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, et étant en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

ici représentée par Monsieur Louis Mamère, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de OYSTERCATCHER LUXCO 1 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe

II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 2007, non encore publié au Mémorial.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales nouvelles sont souscrites par 3i INFRASTRUCTURE LIMITED, prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble de l'apport d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500,-), sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) catégories de parts sociales référées comme étant les parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), les parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), les parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), les parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), les parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), les parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), les parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), les parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et les parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (collectivement référées ci-après les «Parts Sociales») chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et dont les droits et obligations sont ceux prévus par les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de transformer les parts sociales existantes, émises au moment de la constitution de la Société et suite à l'augmentation de capital telle que prévue dans la première résolution ci-dessus, en quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie E, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie F, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie G, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie H, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie I, et quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie J.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 4.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie A, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie B, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie C, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie D, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie E, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie F, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie G, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie H, quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie I, et quatre mille (4.000) Parts Sociales de Catégorie J (collectivement référées ci-après les «Parts Sociales»), d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

4.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

4.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

4.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 4.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

4.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

4.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

4.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 17 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 17.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

17.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

17.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparée par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

17.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

17.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

17.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,1% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, puis

(ii) un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, puis

(iii) un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, puis

(iv) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, puis

(v) un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, puis

(vi) un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, puis

(vii) un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G puis

(viii) un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H, puis

(ix) un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I, puis

(x) un montant équivalent à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J, puis

le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A qui existent.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quinze mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Mamère, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007. Relation: EAC/2007/10025. — Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119401/239/272.

(070136664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

San Nicola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.807.

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAN NICOLA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.807, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 211 du 20 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision du conseil d'administration du 8 mars 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 239 du 6 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Vania Baravini employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.041.000 (trois millions quarante et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
 2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Baravini, C. Grundheber, A. Uhl, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007. LAC/2007/22996. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007120194/208/57.

(070137587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.661.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 21 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Frank Walenta, avec adresse professionnel au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007118984/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Singleton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.370.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007118684/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01990. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.